PROVINCE SUD
NOUVELLE-CALÉDONIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nouméa, le 30 JUIN 2016

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Services des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Le Directeur

à

Monsieur Eric Velayoudon
Gérant SARL Eric Velayoudon
247 rue Iékawé PK6
98800 Nouméa

Objet : visite d'inspection réalisée le 21 juin 2016 sur l'installation de la SARL Eric Velayoudon, commune de Nouméa.
Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte- rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 21 juin 2016 sur votre installation de stockage des huiles usagées, commune de Nouméa.

Je vous saurai gré de bien vouloir prendre en considération les différentes remarques et satisfaire aux demandes formulées par l'inspection des installations classées.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

N° 2016-17625/DENV

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de l'Environnement

Jean-Marie LAFOND